

PEUT TON SIGNALÉ LA DÉTENTION DE STUPÉFIANTS ?

Par Profil supprimé Postée le 03/01/2018 17:40

Peut ton signalé la détention de stupéfiants

Mise en ligne le 05/01/2018

Bonjour,

Vous vous posez la question de savoir s'il est possible de signaler la détention de stupéfiants.

Pour une réponse individualisée plus complète, il aurait été intéressant que vous nous donniez plus d'éléments quant au contexte de votre question: nous ne savons pas s'il s'agit d'une personne ou d'un groupe de personnes, d'un proche, d'une consommation individuelle ou d'un trafic. De la même manière nous ignorons si vous avez été victime d'un délit ou d'une agression...

Parfois dénoncer des faits n'est pas toujours la meilleure solution pour qu'une situation évolue dans le bon sens...en effet, s'il s'agit d'un de vos proches, peut-être est il possible, avant de le dénoncer, d'en parler avec lui.

Il est dans tous les cas tout à fait possible de signaler la détention de stupéfiants auprès de la police ou de la gendarmerie.

Le trafic et la consommation de stupéfiants sont passibles d'amende et de peine d'emprisonnement, nous vous mettons un lien en fin de message qui détaille les peines encourues.

Si vous désirez nous donner plus d'éléments sur votre situation et échanger davantage sur ce problème vous pouvez contacter nos écoutants tous les jours de 8 h à 2h du matin au 0 800 23 13 13 ou par tchat via notre site Drogues Info Service tous les jours de 14h à Minuit.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Dossier thématique : La loi et les drogues